

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : enquête publique complémentaire relative au dossier déposé par la SARL PE des Bouiges concernant une demande d'exploiter un PE composé de cinq aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur le territoire de la commune de Lourdoeix-Saint-Michel

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 36-2023-04-06-00001 en date du 6 avril 2023 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : l'Indre

Président de la Commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. Roland RENARD qualité chef de production, retraité

M. Didier VINCENT qualité notaire honoraire

M. Dominique BERGOT qualité président de la

Membres suppléants : M. qualité Commission, ancien retraité

M. qualité

M. qualité

M. qualité

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 09/05/2023 - 9h00 au 25/05/2023 - 17h00

les de à et de à

les de à et de à

les de à et de à

Siège de l'enquête : Lourdoeix - Saint-Michel

Autres lieux de consultation du dossier :

Registre d'enquête :

comportant 23 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Lourdoeix - Saint-Michel

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : Mairie de Lourdoeix - Saint-Michel

Préfecture de l'Indre, Bureau environnement, site internet des services de l'état de l'Indre de la Creuse

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les mardi 9 mai 2023 de 9h00 à 12h00 et de à

les samedi 13 mai 2023 de 9h00 à 12h00 et de à

les mardi 16 mai 2023 de 14h00 à 17h00 et de à

les jeudi 25 mai 2023 de 14h00 à 17h00 et de à

les de à et de à

les de à et de à

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures à _____ heures

21 Observations de M⁽¹⁾ Daniel Calame, 7 La Roche
35190 Saint Plantaire

Je suis favorable à ce projet
C'est un bon projet pour la transition énergétique.

22 de Michèle Guerre 11 Le grand Plais 23360 Néons
J'apporte mon soutien à ce projet éolien
qui est une très bonne chose.

23 M^{me} DHERONNS-BUILLOT 2 Rue des Vieux Puits Halle'

L'éolien ^{ordennes} fonctionne les ressources de la planète, est inutile, très nocif pour notre santé, notre avifaune, notre flore. Le prix de l'électricité devient insoutenable, nos maisons invendables, mais c'est l'ONERTA, tant des Daires, Propriétaires et exploitants, tous les projets éoliens se font en continué.

L'éolien grande menace de pollution, de perturbation de notre sol (béton, ferrailles, huiles industrielles) et de nos nappes phréatiques.

Notre département de l'Indre est pillé, saccagé, Enfin j'invite, quand vous n'avez plus d'eau potable, les Anciens et actuels Daires, élus, Présidents des C'DC, favorables à l'éolien, à distribuer les pactes d'eau aux Indriens restants.

Nous, vivons un calvaire pour une minorité de "desinformés" !!! (c'est pas le mot que je pense...)

Bien Cordialement.

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

(R4) Mme Chodkowski Christaline (37 place du champ de foire 36140 AIGUENNE
30 rue du stade Measmes)

Je ne suis pas favorable aux éoliennes.

- 1/ - Pollution des paysages
- 2/ Atteinte à la faune sauvage + passage des oiseaux migrateurs
- 3/ Production d'électricité aléatoire. Beaucoup d'éoliennes ne fonctionnent pas par absence de vent.
- 4/ Durée de vie limitée à 20-25 ans avec obligation de les démonter en fin de vie. Matériau non recyclable → déchet
- 5/ Dévalorisation des biens immobiliers -

le 13/15/23 J. Godbout

(R5) Mme Roche Evelyne, 12 B La Grange 23360 Méasmes.

Je n'approuve pas l'implantation d'éoliennes en Creuse et Indre

1 - Nuisances sonores -

2 - Pollution visuelle

3 - Espèces protégées sur le territoire (cigognes noires et choucas, serins -)

5 - Dévalorisation des biens immobiliers de -10% à -50% selon la distance d'implantation des éoliennes.

6: Production d'électricité aléatoire - (territoire pas assez venté)

le 15 Mai 2023

(R6) — le projet de PNR du Sud-Berry est au stade de la faisabilité et le sud du PNR (ici) n'a pas posé de problème de tracé vu la richesse des paysages, il y a déjà un certain nombre de parcs/projets d'éolien dans le projet de PNR, il serait bien de ne pas en ajouter.

— les robes observées protègent les rotors: le foucau creuselle pose à 4 m de E1, et à 24 m de E5, le milan noir pose à 50 m de E4 et à 13 m du rotor de E3

— en 2014 les arbres faisaient 13 m de haut, les arbres survolés dans l'avenir par les éoliennes 2014

- le Co cage de forte densité (113 m de lin noir/ha) ne garantirait pas la réduction des impacts (Voir Veillon)
- le projet de Mesmes est à 1,4 km de celui de haussouze et on aurait pu avoir compensé cela ce fait parfois la connexion d'un projet (impacts cumulés très forts qui auraient dû être mentionnés)
- le grand Noctule est présente

Avis Défavorable
Rodolphe FRAPPART

(R7) Christophe Martin 7 Les Chauffours 23220 Linard-Mahaut

Je suis défavorable à ce projet éolien non à la destruction de nos paysages ou à la préservation de la biodiversité

(R8) Vergnaud Michel L'étang des Genouvilles LINARD MAHAUT 23220

Je suis absolument défavorable aux projets Industriels dans une zone rurale, pour la protection de l'écosystème et de la qualité de vie, pour un monde acceptable pour nos enfants et toutes les générations futures.

oui à l'autonomie de nos villages
Non à l'écolonisation!

(R9) Bruno Bégat - 15 rue de la Nolte 23360 MEASNES.

L'implantation des éoliennes contribue à la spoliation de nos biens immobiliers, dégrade la beauté de nos

paysages. Le rendement des éoliennes est très irrégulier et ne se substitue pas au nucléaire, mais reste simplement complémentaire.

Tout ceci contribue à l'enrichissement de petites sociétés rétribuées grassement par le racket du courant bien supérieur au kilo watt vendu par EDF.

Sans compter sur la pollution visuelle, sonore, de jour comme de nuit et on ne parle pas du recyclage...

Conclusion: Avis défavorable, sur notre territoire, de l'implantation d'éoliennes.

(110) Fouillouse Annie - Le Bourg - 23360 Nouzerolles.

Ayant vécu longtemps en régime piscicole, j'ai choisi de venir vivre en Creuse pour sa tranquillité, sa beauté, ses horizons magnifiques, sa faune et sa flore.

L'implantation de ces éoliennes gâche tout ceci.

Là où le département investit pour développer le tourisme vert, l'implantation des éoliennes vient en contradiction avec ces efforts. Tous ensemble, conservons cette nature encore vierge de toute pollution industrielle.

Je suis défavorable à l'implantation de ces éoliennes dans nos communes rurales.

(111) BARD Adeline - La Rapière 23360 Nouzerolles

Je suis défavorable à l'installation du projet industriel éolien de Bourdoux Saint Michel.

La déterioration des paysages par l'implantation de ces éoliennes a un impact négatif indéniable sur le tourisme.

Sur la zone d'impact de l'éolien E1 passe sur la Route R36, le risque d'accident est dangereux.

R12

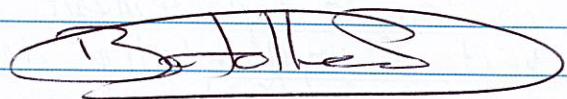
Sophie BOUTEILLER 9 Rue du Faubourg GAYET 36160 AIGUARDÈS
Ce projet éolien comme tous ceux présentés
en Indre et Creuse sont pour moi ce que l'on nomme
un écocide.

L'avenir, le nôtre et celui de toutes les espèces vivantes
repose sur la préservation de l'écosystème.

Ce projet représente une déshérence indélébile
du paysage, des graves conséquences pour les
oiseaux migrateurs et locaux, chauve-souris etc...

Pourquoi les terrains ne sont pas achetés mais
simplement loués? Quelles seront les conséquences
dans les décennies avenir sur l'état de nos campagnes?
Quelles conséquences sur le tourisme et la
valeur de nos propres propriétés?

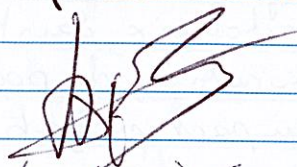
En tant que simples locataires de notre Terre Mère
nous nous devons de la préserver pour les générations
à venir et rester lucides sur les conséquences
de ces projets que l'on nous vend comme
durables et renouvelables.



M. Lajonette Daniel 20, Rue principale
36130 S. Plantaire

Je suis tout à fait favorable à ce
projet "Eolien" sur la commune de Loudoueix
St Michel.

A S. Plantaire Il y a presque 1 siècle
le barrage d'égazon nous a apportés
beaucoup d'enrichissement pour les habitants



R14

M^e Harel Marie-Valette 3 route d'Aiguande 36140 Loudoueix Saint Michel

Je ne suis pas favorable à ce projet.

- L'argent investi dans les éoliennes est disproportionné par rapport
aux résultats de production d'électricité
- La protection de la faune et la flore est remise en cause
- impact sur la santé des humains et des animaux n'est pas pris en compte
qui en est-il du "porter à connaissance" déposée par la société qui
prévoit 3 éoliennes au lieu de 5 mais plus hautes? " " "

Je m'intéresse sur l'intérêt, ou l'honnêteté, de cette enquête publique.

ADN

Gérard de SENNEVILLE, Geyroules, 23360 MÉASNES

215

Même en application d'une politique gouvernementale très favorable à l'implantation d'éoliennes, le projet de parc éolien faisant l'objet d'une demande d'autorisation à Gaudoueix-S^t Michel ne devrait pas être autorisé.

Du fait de la faible vitesse moyenne du vent et de son intermittence à cet endroit, il présente peu d'intérêt en matière de production d'électricité. D'un point de vue public, l'investissement serait donc beaucoup plus utile dans d'autres régions, mieux ventées.

Le seul intérêt public que ce projet de parc éolien présente à l'échelon local est la ressource fiscale qu'il procurerait aux collectivités concernées. Mais cette ressource complémentaire ne justifie pas de faire subir de lourdes nuisances aux habitants de Gaudoueix et des communes voisines.

1°) Les cinq éoliennes nuiraient gravement au confort de vie des habitants les plus proches :

- ceux du Bourg à 750 mètres,
- ceux de la Croix de Grand Roch à 625 mètres,
- ceux des Moulins Saulniers à 750 mètres.

A si faibles distances, ces cinq éoliennes de 145 mètres de haut exerceraient, de jour, un effet de domination écrasant et un effet stroboscopique possible. La nuit, le clignotement constant des cinq feux rouges serait désolant. Enfin le bruit serait difficilement supportable.

2°) Les éoliennes seraient depuis bien des endroits proches et lointains en visibilité avec l'église Saint Michel de Gaudoueix, construite au XV^e siècle, monument historique classé depuis 1932 et unique exemple encore existant dans le Berry d'une église fortifiée.

3°) La présence incongrue de ces cinq éoliennes de 145 mètres de haut dans le paysage bocager du Boischaud. Tout ne manqueraient pas de dénigrer un ensemble paysager remarquable au bord de la Creuse et de la Petite Creuse, qui, d'Argentans à La Belle Dame en passant par Gargilesse, Crozat et Fresnelines (le village des peintres), constitue un des meilleurs atouts touristiques de l'Indre et de la Creuse. Le château et son de Gaudoueix S^t Michel (particulier)

beaucoup plus bas que les éoliennes envisagées), visible à l'œil nu de tout le plateau situé entre les deux Creux et même, à Villand, au-delà de la Grande Creux, permet de mesurer des mètres l'impact qu'aurait ces éoliennes sur ce vaste paysage.

le 25 mai 2023

G. de Yennerville

François Claudonogas, Domaine de la Vaud, 23360 Mézans

(216)

Le projet de parc éolien de Loudonnois - Saint - Michel ne présente qu'un intérêt limité en matière de production électrique compte tenu, d'une part, de l'intermittence ^{des vents} (une jour sur cinq) et de leur faiblesse à l'endroit choisi, et d'autre part, de la promesse faite par le producteur de brider ses éoliennes pour ne pas nuire à une espèce protégée très présente à proximité immédiate (chauve-souris du bois de Grammont et, en particulier, Grande Noctule en voie de disparition - cf. la décision récente d'EDF de retirer son projet ^{éolien} de St Pierre-Bellevue dans la Creuse pour protéger cette espèce).

Surtout, compte tenu de sa visibilité et co-visibilité, ce projet sera catastrophique pour le bourg de Loudonnois St Michel, depuis le château de Grammont (à 600 mètres) et les maisons de la Croix de St Roch jusqu'à la route de Fresnelles. La présence des éoliennes affectera particulièrement l'église fortifiée du 15^e siècle classée monument historique

puisque un visiteur du monument verra à travers derrière des éoliennes de 150 mètres de haut. Or, ce monument mi-église mi-château fort, avec ses tours, machicoulis et chemin de ronde, est l'unique témoignage subsistant dans l'Indre de ce type de construction médiévale si original.

Des éoliennes seront visibles aussi juste derrière l'ancien collège religieux du bourg datant du XIX^e siècle et son église, récemment restaurés avec soin par la commune pour y créer des gîtes qui accueillent un grand succès, et un centre culturel. Faut-il que cet investissement public soit perdu ?

La présence de ce champ éolien affectera également la vue magnifique sur le Mont de Guéret tel qu'on peut le observer depuis la D. 36, Cette pollution visuelle sera perceptible dès la sortie d'Aiguande en direction de Loudonnet (le mât de verre, beaucoup plus modeste, était déjà visible sur cette route du Plateau).

seront affectés :

la batterie d'éoliens sera aussi visible depuis de très nombreux sites touristiques de la Creuse et de l'Indre ; la vallée de la Creuse, dite "vallée de feintes", que Claude Monet représentait vingt-trois fois ; le plateau entre les vallées ; et, au delà même des vallées, la visibilité concernera la couverture de Villand, et elle ira jusqu'au lac Chambon (site très touristique) la célèbre Bouche du Puy, et la région d'Eggenon.

On a d'ailleurs recensé 59 monuments historiques et 14 sites protégés de l'ensemble du périmètre de visibilité, au delà de 500 mètres réglementaires - la MRAE, saisie du domes, rendue du reste d'été montrée réticente à l'égard du projet éolien -

Il faut rappeler qu'en 2016 le Préfet de l'Indre avait rejeté ce même projet éolien au motif que les études environnementales étaient insuffisantes, tant sur le plan paysager que sur celui de la diversité. Elles sont, cette fois, plus fournies mais confirment pleinement l'inopportunité du projet - n'arrive-t-on pas à ce paradoxe que, pour protéger le chevre-savin, le promoteur propose de détruire leur habitat en abattant une partie de arbres environnants ?

Pour toutes ces raisons, je souhaite que la nouvelle demande présentée par les mêmes promoteurs (après une décision du Tribunal Administratif de Limoges soit rejeté par le Préfet, comme en 2016.

le 25/5/2023 Amandine

(R17)

MR BOULÉ Dominique - 10 Ave de VERDUN
36340 ELUIS.

Opposition totale à ce projet pour des raisons environnementales qui vont détruire irrémédiablement le panorama de notre bocage à vocation touristique (Randonnées). Les aérogénérateurs sont visibles de très loin pas temps clair, et susceptibles de nuire à la biodiversité locale.

Il s'agit d'un intérêt limité des éoliennes concernant leur rendement. (21,6 % en 2022) Pourquoi détruire le paysage avec de si faibles rendements.

Que se passe-t-il en l'absence de vent ? on est obligé de suppléer en mettant en route des centrales thermiques à gaz charbon fuel fortes pourvoyeuses en gaz à effet de serre que les éoliennes sont censées combattre. UN COMBLE !

La majorité des émissions de gaz à effet de serre sont issues des transports, agriculture, industries je ne vois par conséquent pas comment ces aérogénérateurs vont faire diminuer le niveau de CO2 dans l'atmosphère.

Baisse de la valeur du patrimoine foncier impacté par cette industrie.

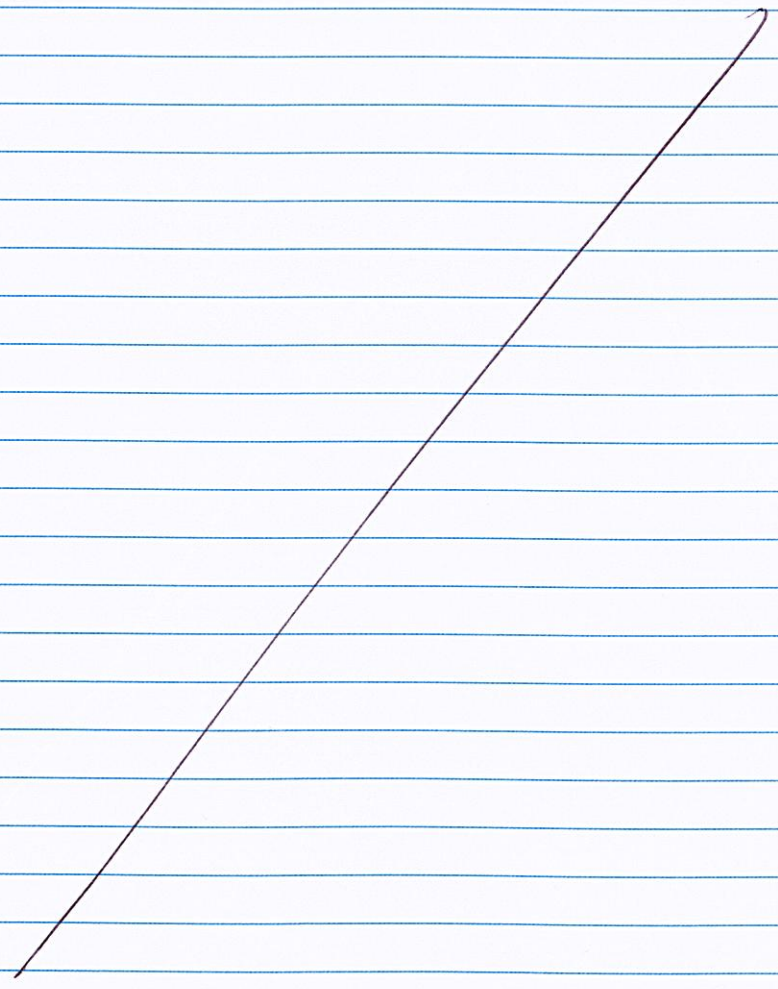
Il existe d'autres moyens de produire de l'électricité sans mutiler notre département : photovoltaïque, bio gaz, nucléaire décarbonné, hydrauliques, hydroélectricité (epuzon ou Autre).

(R18)

LEFEVURE Katherine
Bonnut 23360 Fleasnes

Les grues passent au dessus de notre ferme
à une altitude basse au dessus de la maison
à 20 mètres de hauteur et elles volent en
la direction des futures éoliennes.
Les éoliennes abiment le paysage,
alors que le paysage est un de nos atouts principaux.

Zangf



Le 25 mai 2023 à 17 heures 00

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Dominique BERGOT déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 17 jours jours consécutifs, de 8 mai 2023 au 25 mai 2023 de heures à heures et de heures à heures

Les observations ont été consignées au registre

par 18 personnes (pages n° 2 à 11).

En outre, j'ai reçu 2 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1 lettre en date du 21 mai 2023 de M Comité départ Randonnée (reçu par mail à la mairie)

2 lettre en date du 25 mai 2023 de M Vivre en Boischaub (doublet avec l'observation électronique n° 35)

3 lettre en date du de M

4 lettre en date du de M

5 lettre en date du de M

6 lettre en date du de M

signature [Handwritten signature]